

Compte-rendu du Comité de programmation Leader
Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne
jeudi 18 mai 2017 – 9H00
La Fontaine Fleurie - Baconnes

Liste des participants

Nom	Prénom	Collège	Organisation	
BACHMAN	Philippe	privé	La Comète	excusé
BARDIN	Denis	privé	Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne	excusé
BENOIST	Alain	privé	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne	
BONNET	Marcel	public	CC de Suipe et Vesle	excusé
BOULANGER	Philippe	Conseil Régional Grand Est		
BOULOY	Catherine	public	CC de Suipe et Vesle	présente
BOYER	Patrick	privé	COMAL-SOLIHA	excusé
BRODIER	Yvéric	public	CC de la Moivre à la Coole	excusé
CHASSIGNIEUX	Ludovic	public	Ville de Châlons-en-Champagne	
CHOCARDELLE	Brigitte	public	CC de Suipe et Vesle	
CLAUDEL	Gérard	privé	La Comète	
COLLARD	Pascal	privé	Chambre d'agriculture de la Marne	
COLLARD	Benoît	privé	Symbiose	excusé
COURTIN	Christophe	privé	Société civile	excusé
DEGRAMMONT	Jean-Marie	public	CC de Suipe et Vesle	
DETCHEVERRY	Pierre	privé	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	excusé
DEVAUX	Jean-Louis	public	CCAS de Châlons-en-Champagne	
DOUCET	René	public	CA de Cités en Champagne	excusé
FONTAINE	Daniel	privé	Familles rurales	excusé
GERMEMONT	Danielle	privé	UNSA Châlons	excusée
GILLES	Pierre-Marie	public	CA de Cités en Champagne	excusé
GILLET	Christelle	public	CC de la Région de Mourmelon	excusée
GIRARDIN	Francis	public	CC de la Région de Mourmelon	présent
HORY	Jean-Claude	privé	société civile / Président du GAL	présent
JACQUIER	Michel	public	CC de la Région de Mourmelon	excusé
JACQUIN	Daniel	privé	Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne	présent
JESSON	Jacques	public	Pays de Châlons	
LAMBIN	Didier	privé	CIVAM de l'Oasis	présent
MAGNIER	Lise	public	Ville de Châlons-en-Champagne	excusée
MAILLET	Hervé	public	CA de Cités en Champagne	excusé
MAIRESSE	Marie-Christine	privé	CLCV Châlons	présente

MARCHAND	Pascal	public	CC de la Région de Mourmelon	excusé
MARJOLET	Alain	privé	COMAL-SOLIHA	excusé
MELLIER	André	public	CC de la Moivre à la Coole	
PAGET	Pierre	public	CIAS de la Région de Mourmelon	excusé
PAQUOLA	Antonia	privé	Familles rurales	présente
PAULY	Hélène	Animatrice du GAL		présente
PLANCHON	Patrick	privé	Maison de l'architecture de Champagne Ardenne	présent
PRIOLLET	Gilles	privé	Office des Seniors	excusé
PURON	Sophie	privé	AUDC	excusée
REBIHA	Farida	public	Lycée agricole de Somme-Suippe	excusée
RIOLLET	Bérénice		Furies	
ROULOT	Bruno	public	Pays de Châlons	
SCHAJER	Elisa	public	CCAS de Châlons-en-Champagne	
SCHULTHESS	Frédérique	public	CA de Cités en Champagne	
SEBKI	Alim	privé	Furies	
SONNET	Jean-Pierre	privé	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	présent
TESTI	Christophe	privé	Alméa	excusé
URTH	Jean-Claude	privé	Société civile	excusé
VANTSANTBERGHE	Pascal	public	CC de la Moivre à la Coole	excusé
VENAULT	Guy	privé	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	présent
VINCENT	Pierre	privé	Agence départementale du tourisme de la Marne	excusé
VOISIN DIT LACROIX	Noël	public	CC de la Moivre à la Coole	présent

Ordre du jour :

- Etude des dossiers suivants :
 - o Châlons Agglo : Création de circuits touristiques numériques thématiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, dans une optique de tourisme de proximité
 - o Châlons Agglo : Universités d'été Architecture et Champagne 2017
 - o Familles Rurales association de territoire en Pays Mourmelonnais : Family Air, halte répit pour les aidants
 - o SCI La Pétilante : annexe du gîte La Pétilante
- Point d'avancement du conventionnement avec l'Autorité de Gestion
- Point sur la maquette financière
- Questions diverses

Introduction

Jean-Claude Hory accueille les participants, fait un tour de table et remercie Francis Girardin pour son accueil à Baconnes. Il rappelle la répartition des tâches entre le Groupe d'appui technique (qui analyse la qualité technique du projet, selon l'expertise de ses membres : spécialistes du tourisme, de l'environnement, du développement économique, financeurs,

etc.) et le Comité de programmation, qui juge de la façon dont le projet répond à la stratégie du GAL, et en conséquence attribue ou non la subvention Leader. Il indique que le processus de conventionnement avec la Région Grand Est est laborieux et qu'il est fortement déçu que l'Autorité de Gestion ne se positionne pas davantage en facilitateur dans ce processus. Il passe la parole à Francis Girardin.

Francis Girardin présente rapidement la commune de Baconnes. Il précise que les 2 opérations Leader sur la commune sont en cours de réalisation, les travaux à la Fontaine Fleurie sont terminés, ainsi que les participants peuvent le constater sur place. L'aménagement de la parcelle s'étale sur une durée plus longue : plus de 80 arbustes ont déjà été plantés, les aménagements vont se poursuivre dans les mois qui viennent.

Etude des dossiers

➤ **Universités d'été Architecture et Champagne 2017 – Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne**

Fiche action 2 : Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle

Montant Leader pré-programmé : 30 000 €

Avis favorable du Groupe d'appui technique le 28 avril 2017

Le projet est présenté par Martine Carrieu, Directrice du Pôle Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche à la CAC. Il s'agit d'organiser une université d'été à Châlons-en-Champagne, à destination des étudiants en architecture, pour construire des loges de vigne, qui seront ensuite installées sur des parcelles viticoles en Champagne. Cette opération préfigure la création d'une chaire Architecture Vin et Vignoble à Châlons-en-Champagne et le développement de formations à Châlons par l'Ecole d'Architecture de Nancy et l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Suite aux questions des participants, Mme Carrieu précise que :

- l'opération vise une trentaine d'étudiants, 50 en vitesse de croisière
- le Comité des Vins de Champagne est pleinement impliqué dans l'opération
- la ville de Châlons, par cette opération, renforce les partenariats locaux autour de la valorisation du Champagne et s'implique dans la dynamique de marketing territorial autour de la labellisation UNESCO

Hélène Pauly présente la trame d'analyse du projet, proposée par le groupe d'appui technique. La notation n'appelle pas de remarques des participants.

Avis du Comité : favorable à la pré-programmation à l'unanimité

➤ **Création de circuits touristiques numériques thématiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, dans une optique de tourisme de proximité – Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne**

Fiche action 3 : Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable

Montant Leader pré-programmé : 20 813 €

Avis favorable du Groupe d'appui technique le 26 avril 2017

Le projet est présenté par Clotilde Delestrade, directrice Culture-Sports-Tourisme à la CAC. Il s'agit d'élaborer des circuits touristiques permettant de découvrir le patrimoine local et des points d'intérêt, grâce à des balises Beacon qui proposent du contenu thématique sur les smartphones des visiteurs.

Les participants font les remarques suivantes :

- il est important qu'il y ait des interactions avec les circuits qui seront développés dans les territoires voisins, pour que les visiteurs puissent prolonger des visites et des découvertes sur les thèmes qui les intéressent
- il faut que toutes les parties prenantes de la ruralités soient sollicitées, au-delà des membres de la commission Culture Sport Tourisme de la CAC : tous les maires, les associations locales, etc.
 - Francis Girardin indique que c'est bien l'esprit du projet et que des questionnaires ont été envoyés à tous les maires de la CAC ; cette opération a vocation à s'étendre au delà des limites de la CAC, en matière de tourisme, il faut créer des circuits pertinents et ne pas hésiter à valoriser des sites intéressants qui seraient sur le Pays (ou même au-delà ponctuellement) afin de construire des parcours attractifs
- Daniel Jacquin demande à la CAC de veiller à ce que les informations sélectionnées pour être valorisées soient contrôlées et validées par un collège d'experts avec des personnes qualifiées sur les sujets traités, une sorte de comité scientifique.

Hélène Pauly présente la trame d'analyse du projet, proposée par le groupe d'appui technique. La notation n'appelle pas de remarques des participants.

Avis du Comité : favorable à la pré-programmation à l'unanimité.

➤ **Family Air – Familles Rurales Association de territoire en Pays mourmelonnais**

Fiche action 2 : Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle

Montant Leader pré-programmé : 12 000 €

Avis favorable du Groupe d'appui technique le 26 avril 2017

L'opération est présentée par Marie-Christine Reichart, Présidente de l'association et Anne-Line Lallier, coordinatrice du territoire Argonne-Mourmelon-Rémois à la Fédération départementale de Familles Rurales. Il s'agit de proposer aux aidants qui s'occupent des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives un lieu d'accueil des malades et d'animation, en milieu rural, afin d'améliorer leur quotidien et leur relation aidant/malade.

En réponse aux questions des participants, elle indique que :

- il y aura une participation financière des utilisateurs du service : 5€ l'après-midi par personne reçue. Hélène Pauly précise que la demande de subvention Leader pour 2017 porte sur la préfiguration du service, l'association pourra à nouveau solliciter le GAL pour la mise en œuvre du service en 2018. A charge chaque année pour l'association de solliciter les fonds et les recettes qui lui permettront de pérenniser le service.
- les locaux d'accueil sont en cours d'identification, pour l'instant les bourgs centres sont ciblés mais des communes plus petites pourront accueillir le service qui sera en partie itinérant. A Suippes il y a un espace adapté avec le PASA à la maison de retraite, pour l'instant l'association cherche encore à Mourmelon. Antonia Paquola

précise qu'en fonction de la localisation de la demande, il sera possible de mobiliser les locaux des périscolaires par exemple.

M. Priollet s'étonne de la faible participation de la CAF et de la MSA par rapport aux enjeux liés à l'opération : il est indiqué en réponse qu'il s'agit pour l'instant d'une préfiguration, le plan de financement du déploiement du service sera différent.

Hélène Pauly présente la trame d'analyse du projet, proposée par le groupe d'appui technique. La notation n'appelle pas de remarques des participants.

Avis du Comité : favorable à la pré-programmation à l'unanimité

➤ Annexe du gîte la Pétillante – SCI la Pétillante

Fiche action 3 : Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable

Montant Leader pré-programmé : 15 443,17 €

Avis favorable du Groupe d'appui technique le 26 avril 2017

Alain Fleuriet, co-gérant de la SCI, présente l'opération. Il s'agit de la création d'un gîte rural d'une capacité de 8 personnes, à Soudron, par la rénovation d'une partie d'un ancien corps de ferme, avec amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

En réponse à une question qui évoque la concurrence potentielle avec un projet d'hôtel à Vatry, il indique que ce projet ne se positionne pas en concurrence avec l'hôtellerie traditionnelle, à Châlons ou ailleurs. Ce n'est pas le même type de clientèle qui sera accueilli, les personnes séjournant à la Pétillante cherchant un produit bien particulier (plusieurs nuitées de suite, avec possibilité de faire les repas sur place, accueil de groupes, disponibilités du jardin, etc.)

Hélène Pauly présente la trame d'analyse du projet, proposée par le groupe d'appui technique.

Un débat s'ensuit sur l'opportunité de financer une entreprise par rapport aux autres projets qui sont à but non lucratif. Plusieurs points sont précisés dans le débat :

- les fonds Leader permettront effectivement la rénovation d'un bien personnel, cependant le maintien de l'usage du bâtiment pour la destination touristique est obligatoire pendant au moins 5 ans
- lors de l'élaboration de la candidature puis des fiches actions, la création d'hébergements touristiques notamment a bien été retenue comme une opération éligible, afin de renforcer l'attractivité du territoire et le développement économique local. Ce type de projet est généralement porté par des structures privées. L'opération répond à tous les critères d'éligibilité : projet touristique, partenariats locaux, amélioration de la performance énergétique, labellisation.
- si les membres du Comité de programmation souhaitent modifier la stratégie du GAL pour retirer des opérations éligibles, c'est possible, mais il faudrait au préalable faire une évaluation des opérations financées, prendre le temps d'en débattre en Comité de programmation et l'annoncer aux porteurs de projets avant que les opérations ne soient déposées.

En conséquence et après réflexion, les membres valident la trame d'analyse proposée, à

l'unanimité.

Avis du Comité : favorable à la pré-programmation à l'unanimité.

Point d'avancement du conventionnement

Le projet de convention a été validé par l'Autorité de Gestion, la signature est espérée pour juin 2017.

Tant que la convention n'est pas signée, l'outil de gestion OSIRIS n'est pas mis en développement par l'ASP. Il est donc impossible pour l'instant de saisir les dossiers pour procéder au vote des subventions.

Dans l'attente la GAL fait de la pré-programmation : cela permet au porteur de projet de savoir qu'il pourra compter sur le soutien des fonds Leader. Cependant il ne connaîtra le montant exact de la subvention à laquelle il peut prétendre que lorsque son dossier aura été saisi dans OSIRIS. A l'issue les dossiers seront présentés à nouveau au Comité de programmation pour la validation des plans de financement définitif. Il pourra y avoir des variations avec les montants pré-programmés.

Au vu de la vitesse de mise en œuvre du processus par l'Autorité de Gestion et l'ASP, il ne faut pas espérer de paiement avant 2018.

Point sur la maquette financière : cf. document joint

Prochaine réunion

Jean-Claude Hory interroge les participants sur les modalités d'organisation des Comités de programmation, quant aux horaires et à la décentralisation des réunions sur l'ensemble du territoire du Pays. Les participants indiquent qu'ils sont satisfaits de ces modalités. Un prochain Comité se tiendra donc courant septembre, en fonction de l'arrivée des dossiers

La séance est levée à 11h30.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 juin 2017

Le Président du GAL



Jean-Claude HORY